

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

La séance du Conseil municipal fait l'objet d'un enregistrement audio.

Monsieur le Maire invite les élus à formuler leurs éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est considéré comme arrêté.

1) COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE informe le Conseil municipal que lors de la commission des finances du 9 février, les élus ne disposaient pas du détail des comptes, lequel n'a été communiqué dans sa version finale que le 27 février. Bien que consciente que ce retard est imputable à un problème technique de la DGFIP, elle regrette que la commission n'ait pas été en mesure d'effectuer le travail d'analyse des comptes 2025 pour lequel elle s'était réunie.

Après examen des documents transmis *in extremis*, elle reconnaît toutefois la sincérité des comptes.

Monsieur le Maire indique que l'élaboration de ce compte financier unique a fortement mobilisé les services. Il explique qu'un problème informatique national au niveau de la DGFIP a empêché l'édition des CFU pendant un certain temps. La situation a finalement été rétablie, mais avec retard.

Madame Chantal de GRAEVE rappelle que la réforme du compte financier unique avait précisément pour objectif de renforcer la transparence et d'améliorer la lisibilité de l'information financière. Elle estime qu'en l'occurrence ces objectifs n'ont pas été atteints, les élus ayant été amenés à approuver les comptes 2025 dans des conditions peu satisfaisantes.

Monsieur le Maire assure à nouveau que ces difficultés étaient indépendantes de sa volonté.

A l'issue des débats, Monsieur le Maire nomme Monsieur Yannick LE HELLEY, 1^{er} adjoint au maire, président de séance et quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; d'approuver le CFU 2025 – Budget principal de la commune de Baden ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2) COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Monsieur Bertrand CUVILLIER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Yannick LE HELLEY, 1^{er} adjoint au maire, président de séance et quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ; d'approuver le CFU 2025 – Budget annexe des Mouillages de la commune de Baden ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montant en euros
11	Au financement de l'investissement 2026 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2026)	474 918,24
12	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne 002 en recettes au budget 2026)	0
13=11+12	TOTAL	474 918,24

4) BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Bertrand CUVILLIER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montant en euros
11	Au financement de l'investissement 2026 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2022)	
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne 002 au budget 2026)	146.103,03 €
13 = 3	TOTAL	146.103,03 €

5) FISCALITE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2026

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE déplore une augmentation du taux communal concentrée sur les années 2025 (3 %) et 2026 (4 %). Selon elle, cette répartition donne l'impression que la responsabilité de l'effort fiscal est reportée sur la prochaine équipe municipale. Elle indique qu'elle aurait préféré une hausse plus régulière tout au long de la mandature, comme cela a déjà été évoqué lors de précédents Conseils municipaux.

Monsieur le Maire souligne que la prochaine mandature aura tout loisir d'adopter cette approche si elle le souhaite. Il rappelle que le même reproche avait été adressé à la mandature précédente.

Par ailleurs, il précise que l'augmentation de 4 % représente environ 130 000 euros de recettes supplémentaires, destinées à couvrir plusieurs dépenses imposées à la commune. Il mentionne notamment une hausse de 40 000 euros de la pénalité liée au non-respect de la loi SRU, ainsi qu'environ 30 000 euros de frais d'ADS reversés à GMVA. À cela s'ajoute également l'augmentation des cotisations à la CNRACL. L'objectif est de maintenir au final un niveau d'épargne brute équivalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue (3 votes contre : MM. Brigitte FALLOT – Anita ALLAIN-LE PORT – Séverine MULLER ; 7 abstentions : MM. Patrick PIQUET – Chantal de GRAEVE – Virginie LE GALL – Nadège CORSO – Patrick OURY – Stefan PIETRZAK – Didier VAUTRIN), décide de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 41,00 % (25,74 % : taux communal + 15,26 % : ex taux départemental) soit une augmentation du taux de 4 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 48,97 % ;
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 13,25 % cotisation majorée de 60% suivant la délibération du Conseil municipal n°93/2023 en date du 25 septembre 2023.

6) BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE précise que les charges de personnel représentent 51,4 % des dépenses réelles. Elle relève toutefois que le compte financier unique mentionne un taux de 55 %, tandis que le graphique relatif aux dépenses de fonctionnement indique 45 %. Si ce niveau de charges n'a rien d'anormal selon elle, ces écarts entre les documents n'en restent pas moins surprenants.

Monsieur le Maire suppose que ces différences s'expliquent par des méthodes de calcul distinctes. N'ayant pas d'explication immédiate, il sollicite les services.

Madame Chantal de GRAEVE avance l'hypothèse selon laquelle le compte financier unique ne prendrait pas en compte les atténuations de charges.

Monsieur le Maire estime que cela pourrait constituer un début d'explication. Cela étant, il précise que ces atténuations de charges ne sont pas particulièrement importantes.

Monsieur Patrick PIQUET ajoute que les 45 % de charges de personnel figurant dans le graphique des dépenses de fonctionnement ne reflètent pas la réalité, puisqu'ils ne prennent pas en compte le basculement de la directrice du CCAS du budget communal vers celui du CCAS. Selon lui, les charges de personnel représentent en réalité plutôt 51 %, voire 52 %.

Monsieur le Maire confirme cette analyse et rappelle qu'il s'agit d'un taux tout à fait classique. Il précise par ailleurs qu'il s'agit d'un budget primitif de transition : il ne comporte pas de nouveaux projets, mais vise à poursuivre les actions déjà engagées.

Il poursuit ensuite la présentation du budget en abordant les autres charges de gestion courante.

Madame Chantal de GRAEVE relève une atténuation de produits liée au non-respect de l'objectif fixé par la loi SRU.

Monsieur le Maire confirme que le montant de ces atténuations de produits devrait atteindre environ 72 600 euros en 2027, contre 30 000 euros l'an dernier et 50 000 euros l'année précédente. Il rappelle que les exigences de l'État ont été renforcées, le seuil passant de 20 % à 25 %, ce qui explique cette hausse significative et imprévue. Il poursuit ensuite la présentation du bordereau.

Monsieur Patrick PIQUET évoque les travaux de sonorisation de la salle du Séniz et indique que deux haut-parleurs semblent avoir disparu.

Monsieur Didier VAUTRIN confirme ce constat. *[inaudible-38.36]*

Monsieur le Maire rappelle qu'un investissement de 10 000 euros a été réalisé afin de rendre cette salle autonome. L'équipement installé concerne notamment les microphones, l'éclairage de la scène et le matériel de base. Un mode d'emploi a été affiché afin que les utilisateurs puissent s'en servir facilement. Il précise que pour des prestations plus élaborées telles que des jeux de lumière, les associations devront faire appel à un prestataire extérieur, mais que la salle est désormais fonctionnelle de manière autonome.

Monsieur Didier VAUTRIN se félicite que les associations puissent dorénavant utiliser la salle du Séniz de façon autonome. Il regrette toutefois, comme l'a signalé Monsieur Patrick PIQUET, la disparition des deux grands haut-parleurs installés de part et d'autre de la scène. Selon lui, il serait peut-être pertinent d'ouvrir une enquête à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'une partie du matériel installé ne relevait pas du patrimoine communal.

Monsieur Didier VAUTRIN précise que ces haut-parleurs étaient déjà en place à l'époque.

Monsieur le Maire indique que les services vont se renseigner afin de comprendre les circonstances de cette disparition. Il poursuit ensuite la présentation du bordereau.

Concernant les aménagements de sécurité du rond-point de Tourlarec, Madame Chantal de GRAEVE demande si le montant du financement départemental varie selon les communes. *[inaudible-42.50]*

Monsieur le Maire répond que le Département dispose d'une enveloppe dédiée et attribue des financements en fonction des demandes formulées par les communes. Il indique ne pas connaître précisément les critères d'attribution éventuels. Il précise par ailleurs qu'il s'agit bien d'une subvention extérieure, à distinguer des recettes issues des horodateurs et des FPS, qui, elles, alimentent directement les recettes communales.

Madame Chantal de GRAEVE annonce que son groupe se prononcera contre ce budget. Elle considère qu'il pérennise des investissements controversés et va obérer pendant plusieurs années la santé financière de la commune.

Madame Séverine MULLER indique que son groupe partage cette analyse et s'oppose à ce budget comprenant un projet d'investissement pour le moins polémique. Elle souligne toutefois une bonne gestion communale sur le reste des dépenses et des recettes, et remercie les services pour la qualité du travail mené.

Monsieur le Maire rappelle, comme il a pu le faire lors de séances précédentes, que le projet dont il est question a été validé en 2021. Il n'y a donc plus lieu de débattre sur ce point.

Madame Sophie BODIN annonce à son tour qu'elle ne validera pas ce budget qu'elle juge lacunaire. Selon elle, le document ne permet pas d'apprécier l'impact environnemental et financier des choix effectués par la commune. Elle estime que la prise en compte de ces éléments permettrait de mieux hiérarchiser les investissements et d'assurer une plus grande transparence dans les arbitrages. Par

ailleurs, si la trajectoire budgétaire des prochaines années s'annonce tendue, elle considère qu'une stratégie foncière doit être mise en place, notamment au regard des pénalités liées à la loi SRU. Elle invite la municipalité à respecter ses obligations en matière de logement social, soulignant qu'une stratégie uniquement financière visant un gain immédiat pourrait produire l'effet inverse de celui recherché, en entraînant notamment une augmentation des pénalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité absolue (11 votes contre : MM. Patrick PIQUET – Chantal de GRAEVE – Virginie LE GALL – Nadège CORSO – Patrick OURY – Stefan PIETRZAK – Didier VAUTRIN – Sophie BODIN – Brigitte FALLOT – Anita ALLAIN-LE PORT – Séverine MULLER)**, décide de voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), et d'arrêter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 tel que présenté et annexé à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : fonctionnement 7,50 % et investissement 7,50 % ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

7) BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Monsieur Bertrand CUVILLIER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE pointe un écart entre le virement de 149 419 euros annoncé à la section d'exploitation et le suréquilibre d'investissement de 150 019 euros.

Monsieur le Maire consulte les services, puis assure que le document ne comporte aucune donnée erronée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Madame Sophie BODIN)**, décide d'approuver, au niveau du chapitre, le budget primitif du service des mouillages pour l'année 2026 tel que présenté et annexé à la présente délibération en suréquilibre d'investissement de 150.019,00 euros ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE BADEN – ANNEE 2026

Madame Nadine LE MARHOLLEC procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Monsieur Patrick PIQUET souhaite connaître le montant total des subventions proposées, précisant que selon ses calculs, il se situe autour de 28 000 euros.

Monsieur le Maire confirme ce montant.

Monsieur Didier VAUTRIN et Madame Chantal de GRAEVE, membres actifs de l'une des associations citées, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les subventions telles qu'énumérées ci-dessus ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES – ANNEE 2026

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Madame Chantal de GRAEVE précise que le montant total de ces subventions s'élève à 2 850 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les subventions telles qu'énumérées ci-dessus ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

10) PARTICIPATION COMMUNALE 2026 – ECOLE JOSEPH LE BRIX – AIDE AUX ACTIVITES

Madame Jacqueline UNTEREINER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Joseph Le Brix telles qu'indiquées ci-dessus ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

11) CONTRAT D'ASSOCIATION – ECOLE SAINT-PIERRE – AVENANT 2026

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant de l'enveloppe globale à 113 986,23 euros pour l'année 2026 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention du 25 février 1998 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

12) PARTICIPATION COMMUNALE 2026 – ECOLE SAINT-PIERRE – AIDE AUX ACTIVITES

Madame Jacqueline UNTEREINER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver les modalités de la participation financière de la commune de Baden aux activités effectuées par l'école Saint-Pierre ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

13) PARTICIPATION COMMUNALE 2026 – ECOLE SAINT-PIERRE – ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES

Monsieur le Maire procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant de l'allocation pour fournitures scolaires 6.517,55 euros pour l'année 2026 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

14) SUBVENTION ECOLE DIWAN AN ALRE – 2026

Madame Nadine LE MARRHOLEC procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer le forfait scolaire communal à l'école DIWAN AN ALRE tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

15) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE – ANNEE 2026

Madame Jacqueline UNTEREINER procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'Eglise à 126,91 euros net par an pour l'année 2026 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

16) REFACTURATION A LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN DES FRAIS DE DEPOSE ET REPOSE D'UN CANDELABRE A PORT BLANC

Monsieur Yannick LE HELLEY procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser la refacturation des frais de dépose et repose d'un candélabre situé sur l'allée de l'embarcadère à Port Blanc, dans les conditions présentées ci-dessus ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17) FIXATION DU TAUX HORAIRE DES TRAVAUX EN REGIE

Monsieur Yannick LE HELLEY procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le coût horaire du personnel technique de la Commune de Baden, pour l'année 2026, à 24,09 euros pour les travaux comptabilisés en régie ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18) DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CESSIION D'UN TERRAIN COMMUNAL À TITRE ONEREUX AU PROFIT DE M. YANNICK PINOIT – 27 RUE DU PUIITS FLEURI

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Monsieur Patrick PIQUET fait part de sa perplexité concernant l'évaluation réalisée par le service des domaines. Il juge leur avis souvent surprenant, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités sont tenues de se référer à ces évaluations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder au déclassement d'environ 10 m² du domaine public communal situé rue du Puits fleuri à Baden ; de céder à M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant, la parcelle d'une contenance de 10 m² environ, située rue du Puits fleuri à Baden, pour un prix de 2 250 euros net vendeur ; de mettre à la charge de M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant, chez Maître Marie MEHEUST, notaire à Baden, les frais d'établissement de l'acte de cession ; de mettre les frais de bornage à la charge de M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

19) CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS AU PROFIT DE L'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON – BOIS BAS – PARCELLE ZO N°143

Monsieur Frédéric LAURENT procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée ZO n°143, à titre gratuit et au profit de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON ; de mettre à la charge de l'EARL LES HUITRES DU RE STEVAN – ETABLISSEMENTS TAURON, ou toute autre personne s'y substituant, l'établissement des actes relatifs à la constitution de servitude ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

20) DENOMINATION DE VOIES – RUE PEH BRAS – IMPASSE DU GRAND VEZY – CHEMIN DU POULENNO – RUE DU PONT NEUF – ROUTE DE GOUAH KERQUE

Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN procède à la lecture du bordereau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder à la dénomination des voies suivantes : Rue Peh Bras – Impasse du Grand Vézy – Chemin du Poulenno – Rue du Pont Neuf – Route de Gouah Kerqué ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une déclaration :

« La séance est levée mais avant de convier l'ensemble des élus à prendre un verre, je voudrais vous adresser quelques mots.

Nous voici arrivés au terme de cette mandature. Six années se sont écoulées, marquées par des défis que nous n'avions pas toujours imaginés, mais que nous avons affrontés avec la passion de servir notre commune.

Je veux tout d'abord m'adresser à vous, mes adjoints et conseillers de la majorité. Merci d'avoir été à mes côtés.

Porter un projet municipal n'est pas de tout repos. Je veux saluer votre loyauté, votre force de travail et votre résilience.

Derrière chaque délibération votée, il y a eu des heures et des heures de présence en mairie et sur le terrain, des arbitrages parfois difficiles et votre capacité à rester soudés dans les moments difficiles comme dans les moments de réussite.

Nous avons partagé plus que des dossiers ; nous avons partagé une vision pour Baden. Je suis fier de ce que nous avons bâti ensemble et de l'amitié qui s'est forgée au fil de ces années.

Je m'adresse maintenant aux conseillers des minorités.

La démocratie a besoin de contradiction et vous l'avez incarnée. Bien que nos visions aient parfois divergé, parfois avec vigueur, je tiens à saluer votre implication dans la vie démocratique de notre commune.

Même si le consensus n'a pas toujours été au rendez-vous, nos échanges, lorsqu'ils étaient constructifs, ont permis d'éclairer les débats sous des angles différents.

Je vous remercie d'avoir porté votre voix, car elle représente aussi une part de nos concitoyens.

Un regret toutefois : certaines attitudes de pure posture. Mais il paraît que cela fait partie du jeu !

Enfin, je veux remercier l'ensemble des agents municipaux, sous la direction de notre DGS, qui sont le bras armé de nos décisions.

Quelle que soit la suite de nos parcours respectifs, j'espère que nous garderons tous la satisfaction d'avoir, à notre mesure, servi l'intérêt général.

Je vous remercie.

Kenavo et Yec'hed mat. »

(Applaudissements)

Madame Sophie BODIN procède à la lecture d'une déclaration :

« Ce mandat aura été pour moi une expérience humaine et politique intense, et il m'aura notamment permis de comprendre plus finement le fonctionnement de notre commune. Il y a six ans, je me suis engagée pour une raison précise : le plan local d'urbanisme. À cette époque, 40 hectares étaient promis à l'urbanisation. Quarante.

Pour une commune comme la nôtre, ce n'est pas un détail.

Il y avait aussi, dans ce PLU, des choix qui interrogeaient. Un terrain de foot déplacé dans une zone humide ; des logements concentrés à Toulbroch, éloignés des écoles et des services.

Son annulation a été une étape décisive. Elle nous a permis de repartir sur des bases plus solides.

Aujourd'hui, 9 hectares d'urbanisation ont été ciblés pour assurer un équilibre démographique et social.

Tout n'est pas parfait, certes, mais nous avons infléchi une trajectoire. Ce n'est pas le fait de ma seule personne, bien sûr. C'est aussi grâce à un cadre législatif qui s'est renforcé : la loi Zéro Artificialisation Nette est venue compléter la loi Littoral et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Je les mentionne volontairement. Ces textes sont parfois perçus comme contraignants. Moi, je les considère comme protecteurs, car c'est bien grâce à ces lois que nous pouvons encore profiter d'un cadre exceptionnel et d'une mixité sociale.

De nombreux SCoT et PLU ont été annulés ces dernières années, parfois après des années de travail et de dépenses publiques, le plus souvent parce que des choix politiques se sont écartés de ce cadre légal.

C'est souvent par « bon sens » que certains ont justifié leurs décisions de s'en affranchir. Je souhaitais revenir sur cette formule que j'ai entendue, ici et là, pendant mon mandat : ce fameux « bon sens ».

Mais qui décide de ce « bon sens » ? Eh oui, nous n'avons pas tous le même « bon sens ».

En politique publique, le bon sens ne peut pas remplacer le droit. Il ne peut pas remplacer la méthode. Il ne peut pas remplacer le débat.

Nous avons besoin de choix éclairés, de débats ouverts et de décisions juridiquement solides.

L'expression « démocratie participative » connaît le même sort.

On l'invoque beaucoup en cette période de campagne municipale, et pas seulement à Baden. Le terme est devenu un mot-valise.

Pourtant, c'est un objectif noble. La démocratie participative vise à faire émerger l'intelligence collective, à faire vivre le troisième pilier de notre devise républicaine : la fraternité.

Développer l'intelligence collective, c'est permettre de parler avec celui que l'on ne connaît pas, que l'on ne comprend pas toujours. C'est permettre de décider ensemble de ce qui nous est commun : nos services publics, l'eau, l'air, les sols...

Mais la démocratie participative ne se résume pas à quelques réunions publiques et ateliers où s'expriment toujours les plus disponibles ou les plus à l'aise. Elle se construit avec méthode, avec du temps, avec des moyens, souvent avec des professionnels formés à ces démarches.

Je reste convaincue que l'engagement public doit être accessible à tous et je suis désormais persuadée que chacun peut être élu.

Il y a six ans, j'étais très impressionnée lorsque j'ai pris place à cette table.

Être minoritaire est une fonction exigeante. J'ai toujours veillé à voter en cohérence avec le programme sur lequel je m'étais engagée et j'ai toujours rendu mes votes publics par souci de transparence.

Pour être élue, je crois qu'il faut de la curiosité, de l'écoute et de l'humilité.

Pour les femmes, il faut en plus des conditions concrètes : des gardes d'enfants, la fin du sexisme ordinaire, des responsabilités réelles, y compris dans des domaines encore trop souvent réservés aux hommes.

Il y a six ans, nous parlions encore « transition écologique et de solidarité » avec enthousiasme et convictions. Aujourd'hui, les faits et la science sont régulièrement remis en cause.

Je ne suis pas sûre qu'un Conseil municipal soit le lieu où l'on change le monde, mais je suis sûre qu'il doit être celui où l'on relie les enjeux globaux à nos décisions locales.

Une politique publique locale ne se limite pas à gérer. Elle doit donner du sens. On peut choisir de ne pas être indifférent.

Je remercie les services pour leur travail et leur professionnalisme. Je remercie Monsieur le Maire, les élu.es, majorité comme minorité, pour ces années de débat. Je remercie mes colistier.es, les Badenoises et les Badenois qui ont contribué, par leurs interpellations et leurs engagements, à enrichir nos échanges.

Je voulais remercier aussi ma fille, dont le regard attentif et les questions exigeantes m'ont souvent accompagnée durant ces six années. Preuve, s'il en faut, que la jeunesse ne se désintéresse pas des affaires communales. Elle attend qu'on lui fasse une place.

Je vous remercie. »

(Applaudissements)

Monsieur Patrick PIQUET procède à la lecture d'une déclaration :

« Je ne vais pas vous faire un discours de politique générale, mais plutôt un discours de remerciements. Je voudrais d'abord remercier mes colistiers, qui ont été fidèles et loyaux pendant ces six années. Merci à toi, Chantal, Virginie, Nadège, Stefan, Patrick et le dernier, qui nous a rejoints en cours de mandat : Didier.

Je voudrais souligner l'assiduité de mes colistiers et leur présence à pratiquement l'intégralité des Conseils municipaux, des commissions municipales, des comités consultatifs et des groupes de travail. Une mention particulière à Didier qui a assisté aux 11 commissions pendant un certain nombre d'années.

Cette mandature n'a pas toujours été un long fleuve tranquille pour notre groupe. En novembre 2021, nous avons eu une trahison : un des colistiers, plutôt que de s'intéresser aux affaires municipales, s'est intéressé à ma vie privée et à celle de Virginie LE GALL. Je le regrette.

« Démocratie », disait-il !

Nous avons également vécu un drame avec la disparition de Jean-François SERAZIN, un colistier qui, au sens propre comme au sens figuré, prenait de la place dans notre groupe. Je voudrais associer à sa disparition celle de Jean-René JAOUEN, maire adjoint et adjoint aux finances, ami de Jean-François. Je n'oublie pas non plus la disparition d'Evelyne PINOIS, conseillère déléguée. Qu'ils reposent en paix. Je voudrais remercier Sophie pour ces six années. Nous avons appris à te connaître, à te découvrir et à reconnaître ton expertise en matière de transition écologique, ton engagement et tes convictions. Ce n'est pas facile quand on est seule dans un groupe minoritaire, mais ta pertinence et tes prises de parole nous ont ouvert un peu plus les yeux sur la transition écologique. Merci à toi.

Anita, Brigitte, Séverine, je regrette votre absentéisme. Ce n'est pas ma vision de l'implication et d'un engagement municipal, mais vous avez toujours été fidèles à vos convictions et avez défendu avec ardeur les sujets qui vous tenaient à cœur. J'ai une pensée pour toi, Anita, qui a traversé et qui traverse encore des épreuves douloureuses et familiales.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité, merci pour votre bienveillance à notre égard. J'ai souvent fait remarquer votre absentéisme, encore aujourd'hui. Je suis particulièrement déçu que pour un dernier Conseil municipal, il y ait autant d'absents dans votre majorité. Mais nous avons appris à vous connaître et nous avons fait de belles rencontres. Je pense à toi, Marie-Françoise, avec qui nous avons souvent échangé en dehors des instances de la mairie, et à toi, Frédéric, plutôt autour d'un verre et sur des sujets rugbystiques.

Je voudrais vous féliciter également d'avoir été loyaux envers votre maire.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les adjoints. La tâche n'est pas facile. C'est chronophage et répondre aux demandes individuelles quand on est au service de l'intérêt collectif n'est pas toujours facile. Bravo à vous pour votre engagement au service de la commune, mais aussi pour votre loyauté envers le maire. J'ai apprécié le débat avec vous, même si parfois nos convictions l'ont emporté sur la raison et que certaines paroles ont dépassé nos pensées.

Merci à toi, Yannick, discret, efficace, consensuel, avec qui j'ai eu un vrai plaisir à échanger et à partager nos idées sans arrière-pensée, sans conflit.

Merci, Monsieur BIGNON. J'ai appris tardivement à vous connaître. J'ai apprécié nos échanges sur la politique et la géopolitique en général.

Merci à vous tous, les adjoints, qui êtes restés loyaux et fidèles envers votre maire.

Enfin, Monsieur le Maire, mon cher Patrick, il n'est pas facile de porter le costume de maire, mais nous sommes à la fin de la mandature et vous êtes toujours présent, debout face aux vents et marées. Vous avez défendu avec ferveur et conviction vos projets ; certains sont louables, comme le domicile partagé ou la MAM, d'autres sont contestables et contestés.

Ce projet de pôle sportif fait débat dans la commune, et plus particulièrement en cette période de campagne municipale 2026. Pas sûr que l'avenir vous donne raison, surtout qu'il n'y a personne de votre groupe, même pas vous, pour porter vos projets dans cette prochaine mandature. C'est un vrai regret.

Un regret également : cette absence de communication, de concertation, d'échanges avec nous, les élus de la minorité, et surtout avec les Badenois. Nous aurions souhaité pouvoir échanger, même de façon informelle, sur les sujets qui nous séparent.

Nous l'avons formulé à plusieurs reprises au cours de cette mandature ; vous n'avez jamais voulu nous recevoir. Cela restera un grand regret pour nous, minorité : cette absence de dialogue.

Nous vous souhaitons à tous bon vent et au plaisir de vous revoir dans cette commune qui nous est chère. »

(Applaudissements)

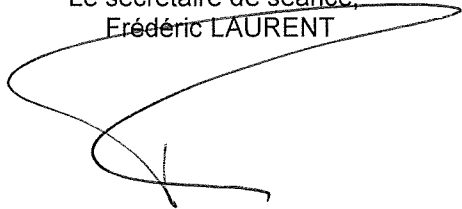
Monsieur le Maire remercie les élus pour leurs déclarations et convie l'ensemble du Conseil municipal à un temps convivial.

Avant de clore la session, il indique qu'une réunion d'information relative à la tenue des bureaux de vote aura lieu le 11 mars à 18 h 00.

Arrêté en Conseil municipal le 21 mars 2026

Publié le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Frédéric LAURENT



Le Maire,
Patrick EVENO

